



Déclaration suite aux accusations du procureur militaire Ange Kessi Kouamé contre le Président Laurent Gbagbo lors du procès sur la mort du général Robert Guéi

I- Les faits

Le Front populaire ivoirien a pris connaissance, le jeudi 18 février 2016, des lourdes condamnations prononcées par le tribunal militaires d'Abidjan contre des officiers de l'armée ivoirienne, dans le cadre du procès relatif à la mort du général Robert Guéi. Il s'agit du général Brunot Dogbo Blé, ancien Commandant de la Garde républicaine, du commandant Anselme Séka Yapo dit Séka Séka, ancien chef de la Sécurité de la Première dame Simone Ehivet Gbagbo, et du sergent-chef Daléba Séry, tous condamnés à vie. Ces soldats reconnus pour leur loyauté avérée à la République durant le complot contre notre pays baptisé "crise postélectorale" sont frappés par ce verdict qui a parachevé une parodie de procès au cours duquel des accusations ahurissantes, irresponsables et inacceptables ont été déversées par le procureur militaire, Ange Kessi Kouamé, contre le président Laurent Gbagbo, dans le cadre solennel du prétoire.

En effet, dans ses réquisitoires du lundi 15 février 2016 contre les présumés auteurs de la mort du général Robert Guéi, ce procureur militaire, visiblement perturbé par une enquête totalement bâclée sur le sujet, s'est cru obligé d'accuser le président Laurent Gbagbo en ces termes : « *Il a au moins donné son accord pour l'assassinat du général... Cela s'est fait dans le cadre d'un plan ourdi de longue date au plus haut sommet de l'Etat* ».

II- Nos constats

Le FPI constate que le régime Ouattara, véritablement aux abois dans le procès de la honte ouvert à la Cour pénale internationale (CPI), depuis le 28 janvier 2016 contre le Président Gbagbo et le ministre Charles Blé Goudé, actionne désormais la justice ivoirienne non seulement pour faire porter, de façon indécente et calomnieuse, le chapeau de la mort du Général Robert Guéi au président Laurent Gbagbo, mais surtout pour donner échos au

fameux « *plan commun* » de crimes contre l'humanité dont le procureur Bensouda et ses témoins peinent à démontrer la matérialité à la CPI.

Le FPI tient à rappeler, à toutes fins utiles, que le Général Robert Guéï a été tué dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, lors de l'attaque des rebelles conduits par Guillaume Soro Kigbafori, actuel président de l'Assemblée nationale, pour le compte d'Alassane Dramane Ouattara ; Que c'est pendant cette tentative de coup d'Etat d'une rare violence que le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Emile Boga Doudou, a été assassiné ainsi que d'autres autorités militaires telles que les colonels Dagrou Loula, Daly Oblé, Yodé G noléba et Daléba, sans oublier l'artiste musicien Marcelin Yacé, pour ne citer que ceux-là, que la paix de Dieu soit sur eux ; Que c'est cette situation de chaos déclenchée par les rebelles à la solde de M. Ouattara qui a été entretenue jusqu'au 11 avril 2011, jour de l'achèvement du coup d'Etat de la France de Nicolas Sarkozy qui a mis fin au pouvoir légitime et légal du Président Laurent Gbagbo ; Que pour ce qui concerne le procès relatif à l'assassinat du général Robert Guéï, l'étude balistique a montré que la mort de l'ancien chef de la junte militaire - qui a renversé Henri Konan Bédié en décembre 1999 - a été causée par des balles de calibre 7,62 mm, munitions non en usage dans l'armée ivoirienne mais utilisées par l'armée du Burkina Faso, pays de provenance de la rébellion qui a attaqué la Côte d'Ivoire la nuit où Robert Guéï a été tué.

Le FPI rappelle, avec insistance, que le procureur militaire Ange Kessi Kouamé, de l'attaque rebelle de 2002 jusqu'à ce jour, est le même et unique Commissaire du gouvernement qui a eu à gérer ce dossier de la mort du général Robert Guéï. Il devait donc avoir procédé à des enquêtes sérieuses sur ledit dossier. C'est pourquoi le FPI constate, avec étonnement, que malgré les indices scientifiques et balistiques évidentes pour identifier les assassins du général Guéï et ceux de toutes les autres victimes de cette nuit tragique du 18 au 19 septembre 2002, Ange Kessi Kouamé se soit plutôt préoccupé à mettre en cause le Président Laurent Gbagbo qui était en visite officielle en Italie, en compagnie de son épouse, Simone Ehivet Gbagbo, donc absent du territoire national au moment de ces assassinats perpétrés par les rebelles en la Côte d'Ivoire !

III- Notre analyse

Des faits indéniables ci-dessus rappelés, les accusations de Ange Kessi Kouamé contre le Président Gbagbo s'avèrent autant farfelues que calomnieuses pour trois (3) raisons évidentes, à savoir que :

- Primo, à aucun moment de cette procédure ouverte sur la mort du général Guéi, il n'a été question du Président Laurent Gbagbo, comme l'attestent les actes d'instructions établis sous la responsabilité d'Ange Kessi Kouamé lui-même, dans ce dossier qui n'a jamais changé de main ;
- Deuxio, il est établi que le Président Laurent Gbagbo n'est pas l'initiateur des attaques rebelles du 18 au 19 septembre 2002 lancées contre son propre pouvoir, mais plutôt la première haute personnalité visée par ce coup d'Etat de la rébellion à la solde de M. Alassane Dramane Ouattara ;
- Tertio, le Président Laurent Gbagbo, hors du pays avec son épouse au moment des faits, ne pouvait confier l'exécution de son '*plan ourdi*', même pour tuer le Général Guéi, à un mouvement rebelle fomenté par Alassane Dramane Ouattara pour renverser son pouvoir, tuer ses proches collaborateurs et le contraindre à l'exil.

De toute évidence, c'est à défaut de courage pour retrouver les assassins de Robert Guéi que Ange Kessi Kouamé, procureur militaire de Côte d'Ivoire, sous l'emprise du régime Ouattara, a embouché la même trompette que Fatou Bensouda. Ce procureur de la Cour pénale internationale (CPI) étale à la face du monde entier, avec le procès ouvert depuis le 28 janvier contre le Président Gbagbo et le ministre Blé Goudé, son incapacité à démontrer l'existence d'un « *plan commun* » de crimes contre l'humanité qu'aurait concocté le Président Gbagbo pour prétendument exterminer des supposées populations ciblées. Le procureur militaire d'Abidjan, manifestement manipulé pour voler au secours du Procureur de la CPI en difficulté, s'est cru maladroitement fondé à inventer '*un plan ourdi au plus haut sommet de l'Etat*' par le Président Laurent Gbagbo pour assassiner Robert Guéi. Ange Kessi Kouamé répète ainsi servilement les incantations calomnieuses soutenues par le régime Ouattara pour faire admettre que ce grand homme d'Etat qu'est le Président Laurent Gbagbo aurait concocté un '*plan d'assassinat contre Robert Guéi*' et en aurait confié l'exécution à une rébellion montée par Alassane Dramane Ouattara ! « *Que d'idioties !* » dans la réflexion d'Ange Kessi Kouamé et de ses mandants de RDR, pour paraphraser M. Ouattara lui-même.

IV- Notre position

Le FPI est désormais convaincu, avec l'opinion nationale et internationale, que devant la déroute de l'accusation à la CPI, le régime Ouattara a transformé Ange Kessi Kouamé en supplétif de Mme Fatou Bensouda pour espérer donner du poids à la thèse selon laquelle le Président Laurent Gbagbo serait familier des « *plan commun* » et/ou « *plan ourdi de longue date* » ; Que Ange Kessi Kouamé a été incité à mettre la mort du Général Robert Guéï dans la corbeille imaginaire des crimes attribués au Président Laurent Gbagbo pour aider ses mandants à voiler la vérité ; Qu'une telle manœuvre est autant pitoyablement vouée à l'échec que les manœuvres de Mme Bensouda à la CPI. Car, il ne suffit pas, hélas, d'énoncer « *un plan commun* » ou « *un plan ourdi de longue date* » pour que cela devienne une réalité, il faut le démontrer avec des éléments de preuve à l'appui.

De tout ce qui précède, le Front populaire ivoirien :

- S'indigne face à tant de haines, de méchancetés gratuites et de calomnies déversées sur le Président Laurent Gbagbo et ses partisans ;
- Dénonce toutes ces manœuvres sordides qui tendent à davantage fragiliser la cohésion sociale en Côte d'Ivoire ;
- Met en garde tous ceux qui prennent un malin plaisir à compromettre définitivement la réconciliation entre les Ivoiriens au bénéfice des voraces pilleurs des richesses de notre pays ;
- Se réserve le droit de porter la riposte légale et appropriée, le moment venu, à tous ces apprentis-pyromanes contre la paix en Côte d'Ivoire ;
- Demande à ses militantes, militants et à tous les démocrates d'ici et d'ailleurs, de ne pas céder aux provocations, mais de rester sereins et mobilisés pour préparer l'accueil du Président Laurent Gbagbo et du ministre Charles Blé Goudé dont le retour triomphale au pays, pour la vraie réconciliation, se dessine au fil du procès de la honte qui se déroule péniblement à la CPI.

Fait à Abidjan, le 28 février 2016

Pour le Front Populaire Ivoirien
Le Secrétaire Général Adjoint,
Porte-parole par intérim
Koné Boubakar